

Communiqué de presse

Le 1^{er} septembre dernier, le Tribunal de Première instance de Douala a rendu son jugement en faveur de la Socapalm concernant le procès en diffamation l'opposant à France Télévisions pour la diffusion d'un reportage de l'émission *Complément d'Enquête* en 2016.

08/09/2022

En 2016, un extrait de l'émission *Complément d'Enquête* émettait de très graves accusations contre la Socapalm, dénonçant des conditions de travail supposément précaires et le prétendu non-respect des droits humains dans nos plantations.

A aucun moment, la Socapalm n'a pu préalablement à cette diffusion faire valoir ses arguments et a toujours démenti avec force ces allégations, tout en démontrant la gestion responsable de ses activités sur le terrain. En effet, depuis plus de 20 ans, nous sommes fiers de participer au développement local et rural du Cameroun, de contribuer à l'amélioration du bien-être de nos employés, de leur famille et des communautés, et d'être engagés pour la protection de l'environnement.

Nous nous félicitons donc du jugement qui, après de nombreuses années de débats, a enfin reconnu la responsabilité du média et des journalistes concernés pour les faits **de diffamation par voie de communication audiovisuelle et complicité**.

Nous n'avons cessé de dénoncer la diffusion d'informations trompeuses et biaisées, non-objectives, visant à manipuler sciemment l'opinion publique et qui ont fait l'objet d'une campagne de désinformation.

Nous voulons que nos activités de production d'huile de palme et de caoutchouc soient bénéfiques à tous : nos employés, les planteurs villageois et les communautés, en améliorant leurs conditions de vie et protégeant leur environnement. Notre mission est de créer ou de relancer le développement socio-économique à long terme des régions rurales enclavées, tout en renforçant et en protégeant les droits des communautés, leur qualité de vie et l'environnement.

Contact :

info@socapalm.com

www.socapalm.com